

# AUTOUR DE L'ABBAYE

JUIN 2021 - N° 65

## SOMMAIRE

- Le Mot du Maire** 2-3
- La Vie Communale** 4-19
- Le Coin des  
Associations** 20-24
- Infos Pratiques** 25-30
- Comptes Rendus  
Conseils Municipaux** 31-44



# Le Mot du Maire

Nous sommes à la veille d'une nouvelle pandémie avec le nouveau variant Delta. Je pense qu'il est temps que chacun comprenne qu'au lieu de tout attendre de notre gouvernement (même s'il y a eu quelques tergiversations au départ), nous devrions plutôt nous poser la question :

« que pouvons nous faire chacun pour lutter contre ce nouveau variant ? »

Utilisons l'arme à notre disposition : les vaccins :

- ne pas se faire vacciner, c'est mettre la société en péril,
- la vaccination est un geste civique,
- arrêtons de parler « des Droits », parlons d'abord « des Devoirs »

Merci à tous ceux qui acceptent de se faire vacciner, merci de protéger les autres et d'éviter que nos hôpitaux ne débordent à nouveau !

Merci à tous ceux qui ont facilité la vaccination à Lonlay : médecin, pharmaciens, infirmiers, pompiers.

Même dans ce contexte nos projets n'ont cessé d'avancer :

- Les travaux de la construction de la **Maison des Seniors** sont commencés (terrassement). Le planning est respecté,
- Le **gîte** est ouvert depuis le 3 mai, beaucoup de satisfaction des occupants...
- L'**îlot** de 20 parcelles est en bonne voie (*cf plan ci-contre*).

Les dossiers de subventions seront déposés fin d'année 2021 pour une réalisation 2022,

- **3 maisons vacantes** du haut du bourg seront transformées en 6 logements. La plus grande satisfaction, c'est que sur les 36 000 communes de France, notre dossier « plan friches » du Gouvernement a été retenu au niveau national. Moins de 1,5 % de communes vont bénéficier de ce plan.

Concrètement sur un investissement de 1.000.000 d'euros subventionné à 80 % environ, cela devient un placement !

Votre Conseil municipal est toujours dans l'action pour améliorer votre vie au quotidien.

Bonnes vacances à toutes et tous

Votre Maire,  
Christian DEROUET

FUTUR ILOT CONSTITUE DE 20 PARCELLES  
A SAINT NICOLAS

Aménagement du lotissement SAINT-NICOLAS  
Commune de Lorlay/Abbaye  
Esquisse n°4  
Echelle : 1/1000



# La Vie Communale

## L'ANCIENNE ECOLE DE LONLAY-L'ABBAYE DEVIENT UN GITE RURAL

### COMMUNAL



En ce mois d'avril 2021, la municipalité de Lonlay-l'Abbaye (Orne) a concrétisé un de ses rêves : créer un gîte rural dans l'ancienne école, rue Chancerot. Un projet à 193 600 €. (©Le Publicateur Libre)

**Mardi 13 avril 2021**, en l'absence du maire Christian Derouet, le premier adjoint Jean-Claude Coquio a réceptionné la fin des travaux de **réhabilitation des locaux de l'ancienne école**, située rue Chancerot pour y installer le **gîte rural communal**.

Commencés mi-octobre 2020, les travaux qui ont duré 6 mois se sont achevés début avril 2021 dans les délais convenus souligne Jacqueline Guérin, adjointe.

Maître d'œuvre, la **société d'architecte SICA d'Alençon** a supervisé et assuré le bon déroulement de la réhabilitation .

#### **2 chambres et un dortoir**

Accessible aux personnes à mobilité réduite, cette nouvelle structure d'accueil de 125 m2 se compose de 2 chambres et d'un dortoir avec lits superposés, téléviseurs , salles d'eau modernes, cuisine aménagée et équipée pour une capacité de 15 personnes.

#### **115 000 € de subventions**

Le coût total des travaux s'élève à 193 600 €. Les subventions accordées par la DETR (49 000 €), la Région (46 000 €) et le Département (20 000 €) s'élèvent à 115 000 € et représentent 59,40 %. Les 40,60 % restants (78 600 €) sont à la charge de la commune.

#### **Développer le tourisme vert**

Depuis quelque temps, le **tourisme rural** se développe un peu partout en **France**, et notamment dans le **Bocage domfrontais**. Il permet de donner une seconde vie aux anciens bâtiments et structures, de les entretenir et de maintenir une activité dans les villages. Ce type de tourisme englobe des prestations d'hébergement, de restauration (table d'hôtes, dégustation de vins, de produits du terroir...) et des activités touristiques (tourisme de randonnée, activités de pleine nature, cours de cuisine locale, visites et animations du patrimoine rural, etc).

Renseignements et réservations peuvent être obtenus auprès de la mairie, 02.33.38.67.36.

# 1<sup>ER</sup> SOUVENIR MICHEL-LEBAUDY. Victoire du Flérien Simon Verger (Loudéac)

Programmé, le 11 avril, le 1<sup>er</sup> souvenir Michel-Lebaudy a été reporté au 16 mai. Un report dû à la Covid-19 qui a privé l'organisateur d'une plus grosse participation.

Le 1<sup>er</sup> souvenir Michel-Lebaudy, cofondateur de la célèbre biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye, a finalement eu lieu dimanche 16 mai. Sur les 165 engagés dix jours avant la course, 90 coureurs, seulement venus de tout l'ouest étaient sur la ligne de départ. La principale raison à cela était le report d'une coupe de France que des clubs ont privilégié au dernier moment. Ceci étant, Gérard Foucher, président du Vélo club domfrontais a été obligé de refuser l'engagement d'une équipe belge, celle de Home solution-Soenens U23 cycling team, basée à Denderhoutem, en Flandre-Occidentale.

## Des Belges voulaient venir

« Je regrette de ne pas les avoir pris mais notre course était inscrite en interrégionale 1<sup>re</sup> catégorie pas ouverte aux étrangers. C'est vraiment dommage pour le 1<sup>er</sup> souvenir Michel Lebaudy qui était la première course organisée cette année dans l'Orne et la troisième seulement en Normandie. Nous aurions dû



Sur le podium, Maxime Gressier, Simon Verger et Nicolas Malle.

avoir un gros peloton de près de 200 coureurs au départ » souffle Gérard Foucher.

Une course qui fera date, non seulement en raison de son niveau 1<sup>re</sup> catégorie espoirs et juniors, mais aussi par son premier vainqueur, l'espoir flérien Simon Verger, du VC pays de Loudéac, lauréat dans des conditions dantesques à ne pas mettre un cycliste dehors. Pour autant, de nombreux spectateurs étaient présents tout au long du circuit de 12 km à parcourir 11 fois.

Comme tout un symbole, le départ a été donné par Jean-Paul Lebaudy (fils de Michel). Simon Verger, ouvre donc le palmarès de ce souvenir Michel Lebaudy devant Maxime Gressier (Paris cycliste olympique), et Nicolas Malle (VC Loudéac), ancien champion d'Europe junior qui, dimanche est reparti avec le prix du meilleur grimpeur.

**Classement.** 1. Simon Verger (VC pays de Loudéac), les 138 km en 3 h 28'15" ; 2. Maxime Gressier (Paris cycliste

olympique) ; 3. Nicolas malle (VC pays de Loudéac) ; 4. Paul Cordon (Team Bricquebec Cotentin) ; 5. Franck Daudin-Guenegou (Sablé-sur-Sarthe) ; 6. Antonin Héron (Bricquebec Cotentin) ; 7. Mathéo Le Fur (Paris cycliste olympique) ; 8. Yohann Simon (Moyon/Percy vélo club) ; 9. Aurélien Gilbert (VC pays de Loudéac) ; 10. Adrien Lagrée (VC pays de Loudéac).

## ENVIRONNEMENT.

### Cimetières en « zéro phyto » : est-ce possible ?

Un atelier a été organisé le 20 mai pour tenter de trouver une ou des solutions à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, herbicides et pesticides.

Une vingtaine de personnes pour un débat relatif aux substances phytosanitaires dans les cimetières.



*Jeudi 20 mai, en collaboration avec le SAGE\*Mayenne, représenté par Marie Burel et Louis Michel, président de la commission, une vingtaine d'intervenants, élus et employés communaux, se sont retrouvés au cimetière Saint-Michel dans le cadre d'un atelier. L'objectif : tenter de trouver une ou des solutions à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires, herbicides et pesticides. (Ouest-France)*

Quelles solutions ?

*« Face à la disparition programmée des désherbants dans l'espace public, quelles solutions existent pour gérer durablement les cimetières **Communaux en conservant un aspect esthétique satisfaisant** ?, interroge l'animatrice, Mélanie Bergham, chargée de mission au Fredon Normandie. **Dans un contexte où l'usage des produits phytosanitaires est de plus en plus contraignant, les cimetières, avec les terrains de sport, sont la dernière étape du « zéro phyto » pour les collectivités. Sur ces sites, les collectivités peinent parfois à mettre en place une démarche de gestion durable** ».*

*L'animatrice a proposé une méthode de réflexion et des solutions concrètes à travers une présentation puis une mise en pratique dans les cimetières communaux.*

**La colère du maire :**

*Interrogé à ce sujet, le maire Christian DEROUET ne décolère pas. « **A-t-on une solution de rechange pour substituer les produits phytosanitaires ? Pour l'instant non. Si les autorités interdisent ces produits de désherbage, que vont devenir nos cimetières ? La végétation naturelle risque de prendre le dessus et envahir les sépultures. Quel manque de respect pour nos morts !** », tempête-t-il.*

*\*SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux*

**LA MAIRIE OBTIENT 759 304 € POUR RÉHABILITER 3 MAISONS**  
**PLACE JULES LEVEE ET RUE CHANCEROT**



La commune de Lonlay-l'Abbaye (Orne) est lauréate du Plan friches de l'État (©Le Publicateur Libre)

Dans le cadre du Plan de relance, le Gouvernement a déployé un fonds pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier. La commune de Lonlay-l'Abbaye (Orne) a répondu à l'appel à projets en mai 2021 et a été retenue en juin 2021. « Cette reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers », souligne le ministère de la Transition écologique.



Au total, l'Ademe va consacrer près de 30 millions d'euros pour l'accompagnement de 111 projets dont celui de la commune Lonlay-l'Abbaye qui avait déjà programmé la réhabilitation de trois maisons vacantes place Jules-Lévée et rue Chancerot pour la création de 6 logements, avec aménagement extérieur et parkings. (plan de masse ci-dessous)



Deux subventions pour ce projet, la commune percevra une subvention de l'État de 515 834 € et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) de 243 470 €, soit un total de 759 304 € (80 % du projet).

« Pour une fois, la ruralité a été entendue. On est la seule petite commune en Normandie où le maire n'est que maire... ».

### Un dossier lourd à monter, une récompense d'un travail de longue haleine

Le premier édile profite de cette occasion pour féliciter ceux qui ont constitué le dossier de candidature dans un délai très court.

Il a nécessité de nombreuses heures de travail de la part de notre secrétaire de mairie, Stéphanie Delacour et des élus, sans aides extérieures.



Il conclut : « Ça nous arrive de passer au-dessus des imbroglios politiques locaux. L'État a tenu compte de nos réalisations depuis 2008, en partenariat avec la DDT (Direction départementale des Territoires) et l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires). Cet investissement aurait été fait sur nos deniers et va protéger notre capacité financière pour l'avenir ».

## LA MAISON DES SENIORS DE LONLAY-L'ABBAYE DEVIENT RÉALITÉ

Fin 2020, Lonlay-l'Abbaye a obtenu le permis de construire d'une maison des seniors par la Société Ages et Vie habitat. 6 mois après, en juin 2021, le projet devient réalité.



Le maire est fier du chantier qui se déroule sous ses yeux. (©Le Publicateur Libre)

La première **maison des seniors** construite dans l'Orne par la [Société Ages et Vie habitat](#) va voir le jour à [Lonlay-l'Abbaye](#). Les travaux ont été lancés lundi dernier, 14 juin 2021 sur un terrain de 3 119 m<sup>2</sup> situé près du stade.

Deux maisons des seniors sortiront de terre d'ici 2022

### **Renforcement du sol**

Après le terrassement, l'entreprise Inclusols TS (Nantes) intervient durant une semaine pour assurer le renforcement du sol avec la pose de 150 inclusions rigides. Ensuite, l'entreprise TFC Construction Ouest prendra le relais pour construire les 4 logements qui permettront d'accueillir 16 personnes âgées au second semestre 2022.

### **« Personne n'y croyait »**

Le maire ne cache pas sa joie devant ce chantier.

C'est le plus beau projet de la municipalité. Personne n'y croyait. Pas même moi. Mais dans la vie, il faut toujours oser, avoir de l'audace. C'est une belle façon de récompenser nos seniors qui ont participé à l'éducation et de les tranquilliser pour l'avenir en pouvant rester dans la commune au contact de leurs amis. Voilà un moyen de lutter contre l'isolement. Comme toujours, notre objectif est d'améliorer le quotidien des Lonléens ».

**Christian Derouet**, maire de Lonlay-l'Abbaye précise :

« Ce projet va faire de nombreux émules comme à Ceaucé, Rânes, La Ferté-Macé... Il est important de communiquer aux élus ce qui peut être réalisé sur notre territoire ».

Notons que l'entreprise Ages et Vie prévoit plus de 300 nouvelles implantations d'ici 2024.

## L'AUTO FINANCEMENT BRUT ET NET

Une commune qui investit 509 euros par habitant alors que les communes similaires du Département n'investissent que 289 euros par habitant tout en préservant une évolution de ses capacités financières puisque nous sommes passés de 2016 de 187 446 euros à 348 144 euros en 2020.

### La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

#### EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



### La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

#### EVOLUTION DE LA CAF NETTE



## La commune de Lonlay-l'Abbaye gagne au tribunal

### contre la CDC Domfront Tinchebray

La communauté de commune Domfront Tinchebray Interco doit verser plus de 20 000 € à la commune de Lonlay-l'Abbaye, selon un jugement du tribunal administratif de Caen du 25 février. ([Ouest-France](#))

Dans un jugement du 25 février 2021, le tribunal administratif de Caen a annulé une délibération de la [communauté de communes Domfront Tinchebray Interco](#), qui amputait d'environ 10 000 € la somme reversée annuellement à la commune de [Lonlay-l'Abbaye \(Orme\)](#)

Le jugement « enjoint à la CDC de verser à la commune de Lonlay-l'Abbaye la somme de 20 766 € dans un délai de deux mois », correspondant à ce qui n'a pas été versé en 2017 et 2018.

Retour en arrière : Le 1er janvier 2017, la communauté de communes du Domfrontais, à laquelle appartenait Lonlay-l'Abbaye, fusionne avec la communauté de communes du canton de Tinchebray pour créer Domfront Tinchebray Interco. Une Commission locale d'évaluation des charges transférées (Clect) est créée et émet alors un rapport pour définir le montant de l'attribution de compensation pour chaque commune – l'argent que reversent les intercommunalités aux communes – ainsi que leur taux d'imposition.

Une baisse de 10 383 €

Bien qu'elle donne son accord au rapport de la Clect, la commune de Lonlay fait voter un taux d'imposition différent, jugeant que ce taux imposé est « une ingérence ». La CDC décide alors de baisser de 10 383 € l'attribution de compensation. Malgré deux demandes d'annulations de la décision formulées par Christian Derouet, cette baisse a été maintenue.

Le tribunal administratif de Caen a jugé que, sur la forme, « la CDC ne pouvait modifier de manière unilatérale [...] le montant de l'attribution de compensation ». Avec ce jugement du 25 février, que le maire de Lonlay va afficher en mairie, la commune est désormais en droit de demander le rétablissement de son attribution de compensation pour 2020 et 2019, c'est-à-dire à nouveau 20 766 €.

**Bernard Soul, président de Domfront Tinchebray Interco, indique que la CDC ne fera pas appel et que le budget est provisionné.**

*«Comment faire confiance à nos élus, ci-dessus Monsieur Bernard SOUL, président de la CDC affirme qu'il ne fait pas appel et 15 jours 3 semaines après environ, un recours est déposé au tribunal administratif de Nantes, quelle crédibilité !!!»*

## **Justice : l'intercommunalité de Domfront en Poiraise et Tinchebray Bocage déboutée par la cour administrative d'appel de Nantes (Le Publicateur Libre)**

En première instance, le tribunal administratif de **Caen** avait donné raison à la préfecture de l'Orne, qui contestait cette division budgétaire, en annulant ces délibérations. En mars 2018, l'intercommunalité, qui s'était vue transférer cette compétence auparavant exercée par les municipalités, avait entériné ces budgets annexes respectifs pour huit communes : Champsecret, Chanu, [Domfront en Poiraise](#), Frênes-Montsecret, Lonlay-l'Abbaye, Saint-Bômer-les-Forges, Saint-Pierre-d'Entremont et Tinchebray Bocage.

Dans son appel, la collectivité faisait notamment valoir que « **les disparités de modes de gestions, d'investissements et de dettes** » liées aux services d'assainissement collectif sur le périmètre des communes concernées « **justifiaient la division budgétaire opérée** ».

L'unité budgétaire doit être respectée

Aussi, selon [Domfront-Tinchebray Interco](#), cette décision n'avait pas engendré de « **différences de tarifs manifestement disproportionnées** » entre les usagers de ce service public. Le « **principe d'égalité de traitement** » des usagers avait donc été respecté.

Ces arguments n'ont pas suffi à convaincre les juges nantais. Pour ces derniers, « **aucune disposition législative ou réglementaire** » ne prévoit de dérogation « **au principe de l'unité budgétaire** ». Ce qui n'autorise donc pas la création de plusieurs budgets annexes « **pour le service unique de l'assainissement** » géré par la communauté de communes.

Difficultés administratives

Cette dernière avait réclamé, à titre subsidiaire, en cas de débouté, de différer la prise d'effet de la décision au 1er janvier de l'année suivant l'arrêt de la cour, autrement dit 2022. L'intercommunalité avait fait état des « **difficultés administratives et budgétaires** » qu'implique l'annulation immédiate et rétroactive des délibérations en cause.

Seulement, « **il n'apparaît pas que ces difficultés emporteraient des conséquences manifestement excessives justifiant de différer l'annulation des délibérations** », ont écrit les juges nantais, en rappelant que l'exécution de ces budgets avait été suspendue depuis le mois de juin 2018 par le juge des référés du tribunal administratif de Caen.



## Label Égalité Femmes-Hommes (extrait du journal n°103 Juin 2021)



Comme annoncé dans le livret de fin d'année, nous allons mettre en place les démarches pour l'obtention du label égalité. Au-delà des actions déjà existantes, il est nécessaire de communiquer sur ce que l'égalité représente, quels sont les stéréotypes ou idées reçues que nous avons et comment nous pouvons nous en défaire. Cette année, dans chaque numéro du journal, un article sera consacré à ce sujet. Le premier article traitait des stéréotypes, le second portera sur « qu'est-ce que l'égalité professionnelle à la Biscuiterie de l'Abbaye ? »

**Rémunération au métier et non à la personne via les fiches métiers :** aucune distinction de genre, d'origine, d'âge, etc...

**Mixité dans les services :** objectifs du plan d'action de 15% d'hommes au conditionnement et 15% de femmes à la maintenance

**Communication contre les stéréotypes :** articles dans le journal de l'entreprise, Couleurs des blouses uniformisées par exemple

**Sensibilisation des jeunes publics :** Interventions dans les écoles et lors de forums métiers

**Équilibre vie professionnelle – vie privée :** mise en place de congés "enfant malade", dispositif mis en place en 2020, utilisé par les hommes et les femmes (46% de femmes / 54% d'hommes). Les RTT ainsi qu'une semaine de congés peuvent être pris librement. Présence d'une assistante sociale 2 demies-journées par mois.

**Parité :** le CODIR est composé d'autant d'hommes que de femmes, le collège Cadres et TAM est composé de 51% de femmes et 49% d'hommes

**Formation :** l'investissement en formation est tous les ans au-dessus de 1,5% de la masse salariale. L'accès à la formation se fait sans distinction de genre, d'origine, etc... plusieurs formateurs internes qui permettent les montées en qualification et promotions internes

**Qualité de vie au travail :** diagnostic qualité de vie au travail (prenant en compte la dimension égalité H/F) réalisée en 2021, Budget dédié de 50k€

**Mise en place de "Vis mon job" :** permet de porter un regard différent sur les autres métiers de l'entreprise et parfois lever des stéréotypes

**Recrutement :** préférence donnée aux recrutements internes permettant la promotion des salarié(e)s. 100% des annonces rédigées en écriture inclusive

Julie BOURDON

# École de Lonlay l'Abbaye

## Janvier

### Évènement « La nuit de la lecture » :

Le 15 janvier, les élèves de la classe de CP sont allés lire un album aux MS-GS. L'occasion de leur transmettre le plaisir de lire.

Les plus jeunes ont participé à des animations avec des marionnettes. Pas si simple de raconter, mais les Moyens ont déjà des talents de conteurs !



### La galette des rois :



C'est le mois de la galette des rois !

Les moyens ont cuisiné pour l'école et les petits se régalaient après la sieste.

**Intervenant « M'Tdents » :** Le dentiste est intervenu dans la classe des CP pour leur présenter un diaporama et un petit film qui explique ce que sont les caries et comment bien se brosser les dents. Il a ensuite regardé les dents de chaque enfant.

## Février

Le carnaval : Les élèves des 3 classes se sont déguisés le vendredi 19 février

Ils ont ensuite fait un défilé dans la cour pour les autres classes (à distance).



## Mai

### **\*Intervenante du musée de la poterie :**

Babara est venue dans les 3 classes pour nous raconter la vie des potiers il y a 100 ou 200 ans. Elle nous a présenté des pots en terre, nous avons deviné à quoi ils servaient et nous les avons comparés à nos contenants modernes. Les enfants ont découvert que le réfrigérateur n'a pas toujours existé !



## Juin

### Spectacle à domicile :

La compagnie Billenbois est venue à l'école pour nous présenter un spectacle de marionnettes basé sur le conte de la petite poule rousse : « *Enfin, poule rousse en deux fins* ». Les enfants ont beaucoup ri en regardant le spectacle.

Les petits ont confectionné du pain comme la petite poule et l'ont partagé au goûter.



**Sortie au musée de la poterie :** A la suite de l'intervention poterie du mois de mai, les CP ont pu aller visiter le village des potiers de Ger le lundi 21 juin et participer à un atelier de céramique avec une potière professionnelle.

Les bols qu'ils ont fabriqués seront cuits sur place et redistribués aux élèves en juillet ou à la rentrée des classes.

**Sortie au zoo de Champrépus :** Les deux classes maternelle sont allés au zoo de Champrépus le mardi 22 juin. Ils ont participé à des ateliers autour des animaux. **(ci-contre un œuf d'autruche)**



**La boîte de biscuits des élèves :** En partenariat avec la biscuiterie de Lonlay-l'Abbaye, les élèves du RPI pour créer des productions autour du bonhomme pour illustrer une boîte de biscuits. Quelques boîtes sont encore disponibles à la biscuiterie.

**Remerciements :** les élus, l'Association de parents d'élèves, Mr Leboucher et l'association de tennis de Lonlay, la biscuiterie de Lonlay l'Abbaye et tous les parents d'élèves pour leur soutien et leur participation tout au long de l'année !



**Association Parents d'Elèves Lonlay / St-Bômer**

Les actions menées ce semestre ont été, la participation :

- A l'achat de livres « lire c'est partir », offerts à chaque enfant début juillet
- aux voyages et sorties de fin d'année scolaire

Si possible, nous organiserons nos animations dès la rentrée :

- pique-nique de rentrée mi- septembre
- soirée dansante fin novembre

A très bientôt sur nos manifestations ou au sein de l'équipe de l'APE ! **Le Bureau**

# École de Saint Bomer

## Janvier

- Nuit de la lecture : Dans le cadre de « la nuit de la lecture », les élèves ont préparé des lectures, et les ont ensuite lues devant les autres classes.



## Février:



- Petits champions de la lecture: Les CM2 ont participé au concours des petits champions de la lecture. Ils devaient lire à voix haute un texte de leur choix pendant 3 min. Les élèves de l'école ont ensuite désigné une gagnante, Capucine Mottin, qui a été défendue sa place au niveau départemental.

- Neige : Les enfants se sont bien amusés avec toute la neige tombée



- Carnaval : A l'occasion du carnaval, tous les élèves et les adultes de l'école ont joué le jeu et se sont déguisés.

## Mars:

- Permis vélo: Les CM2 ont passé le permis vélo. Il y avait une épreuve théorique et une pratique



## **Mai:**

- **Concours d'illustration des Incorruptibles** : Les élèves ont lu chacun dans leur classe les livres de la sélection des Incorruptibles, puis ils ont participé à un concours d'illustration. Ils devaient illustrer une phrase. Aneëlle Bara et Faustine Toutain ont gagné chacune dans leur catégorie.



## - **Papillons** :

Les CE1 et CE2 ont fait un élevage de papillons puis ils les ont relâchés.

## **Juin :**

- **permis piéton** : Les CE2 et les CM1 ont passé leur permis piéton avec les gendarmes de Domfront. Le principe était de les sensibiliser aux dangers de la rue et aux respects des règles de prudence, et de les inciter à prendre en main leur propre sécurité



- **permis internet** : Les CM2 ont passé leur permis internet. Les gendarmes les ont sensibilisés aux dangers d'internet et à l'importance de respecter un certain nombre de règles.

- **Honfleur** : Les CE1 et les CE2 sont allés en sortie scolaire à Honfleur. Ils sont allés visiter la serre aux papillons au Naturospace, puis ils ont piqué niqué et fait un jeu dans le jardin des personnalités, il ont ensuite fait une visite guidée de Honfleur, ont vu l'écluse fonctionner, et pour finir sont allés prendre le goûter sur la jetée.



## LES SCOLAIRES A LA MEDIATHEQUE

Le Vendredi 2 Juillet, les trois classes de l'école de Lonlay ont été accueillies à la médiathèque avec leurs maîtresses et les ATSEM.

Pour obéir aux consignes sanitaires, les enfants de chaque classe ont été répartis en deux groupes : un groupe dehors, sur l'herbe, pour des lectures faites par Hélène et Monique

CP



TPS-PS-MS



et l'autre groupe à l'intérieur pour la découverte des albums et la lecture plaisir ; puis inversement.

MS-GS



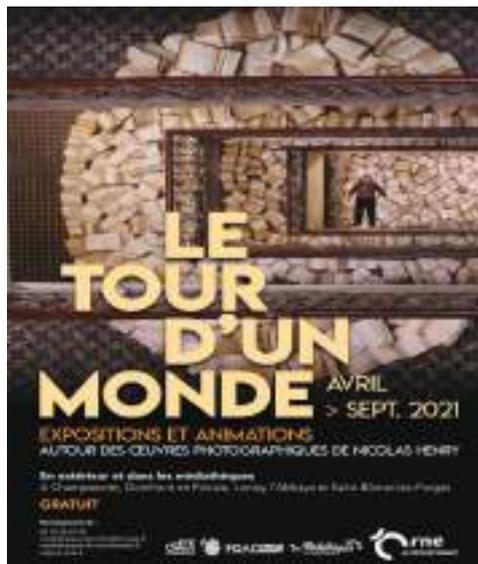
## MEDIATHEQUE

Autour des œuvres photographiques  
de Nicolas HENRY.

Rêves...

Souhaits...

Envies...



Les enfants présents à l'activité « marionnettes » proposée par Karine L'air et Karine Leconte, que nous remercions, ont d'abord visionné deux courts films d'animation produits par le plasticien Nicolas HENRY, les visages des personnages étant des photos.

À la manière de Nicolas HENRY, les enfants ont assemblé, habillé, décoré un pantin à leur effigie puis l'ont mis en scène :

Rêve de séjour dans l'espace,

Journée à la plage,

Voyage à Paris,

Maison sur l'eau,

Voyage à New York,

Paysage de rêve,



En puisant dans des trésors de matériel : papiers, décors, tissus, rubans, plumes... Enfants, Mamans et animatrices ont passé un très bon après midi dans le cadre de la médiathèque.

**La médiathèque de Lonlay L'Abbaye sera fermée les samedis du mois d'août : ouverture en août uniquement les mercredis de 16 h à 18 h.**

**Reprise des horaires habituels à compter de septembre :**

# LE COIN DES ASSOCIATIONS

## FOYER DE L'AMITIE

Chers amis, Bonjour

Après la monotonie de tous ces derniers mois, nous espérons voir la fin du tunnel dès la fin Août..... en espérant reprendre nos activités dès le début Septembre.

- le lundi 6 : club
- le lundi 13 : concours de belote à la salle polyvalente



et reprise des thés dansants dès le 16 septembre avec **Emmanuel BOLIVARD**



Nous espérons que vous avez apprécié le repas au Relais de l' Abbaye.

Le voyage d'une journée qui était prévu au mois de juin sera peut être programmé au mois de septembre prochain !!!

En espérant vous revoir au plus vite.

Le bureau

## LE COMITE DES FÊTES

Suite à la réunion du mardi 8 juin 2021, nous avons décidé d'annuler notre fête foraine ainsi que le vide grenier , par contre notre randonnée pédestre est toujours prévue le

**- dimanche 11 juillet prochain**

Nous allons parcourir le trajet le **vendredi 2 juillet à 17h,**

**départ à la salle Sainte Thérèse**, les personnes libres

munies d'une faucille (nettoyage chemin) sont les

bienvenues



La Secrétaire

**En vente à la Mairie de Lonlay : topoguide de randonnée du Pays de Domfront : 5 €**



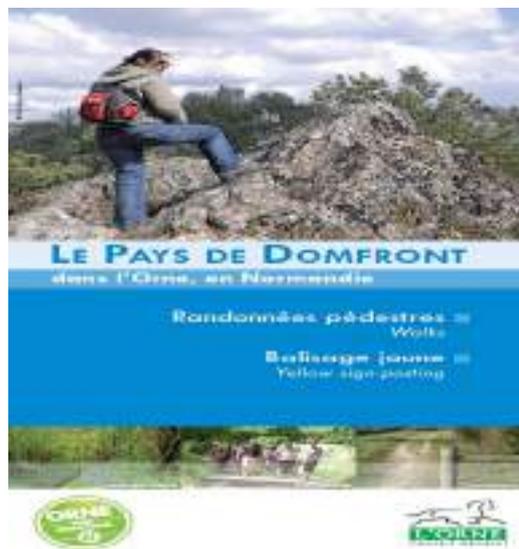
10 fiches rando de 4,5 à 20km

dont 1 sur Lonlay 11km, 3h et 1 à la Fosse Arthour 11km, 3h

Fiche mise gracieusement à votre disposition. **Merci de la laisser à disposition pour les prochains visiteurs et randonneurs.**

Un topoguide de randonnée complet est en vente à la mairie de Lonlay (ou à l'Office de Tourisme de Domfront) au tarif de 5€ pour 10 fiches rando de 4,5 à 20 km sur le Pays de Domfront.

Bonne rando !



### **MARCHE NORDIK**

Le 10 juin dernier, les Nordik de Flers, guidés par **Mme Elizabeth Grosse, responsable du Club de Marche Nordique du Domfrontais**, ont découvert notre belle commune en parcourant 12 kms sur nos chemins ; ils sont passés par :

- les Loges, le Tertre Bizet, Ker Maria, la Tablère, le Plessis, le Tertre

avant de revenir à Lonlay.

Belle marche, beau temps !





## Entente Sportive Lonlay-St Bômer

### **Bilan de la Saison 2020-2021**

Pour la deuxième fois pour cause de COVID, une année presque blanche : quelques rencontres en Septembre et Octobre et les quatre samedis de Juin, ces derniers ayant permis de reprendre contact avec d'autres clubs.

Entre temps et lorsque nous y avons été autorisés, nous avons assuré les entraînements du mercredi dans un contexte particulier et en respectant des règles sanitaires strictes.

Les enfants avaient plaisir à se retrouver pour travailler la technique et faire des jeux sans contact, ce dernier n'ayant été réautorisé qu'à partir du 19 mai pour les mineurs.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir le District de Foot de l'Orne à deux reprises. C'est Brigitte LEFRANCOIS, membre de la Commission Foot Animation qui est venue avec son "Caddy Car" rempli de matériel ce qui a permis la découverte de nouveaux jeux.

→ Le mercredi 5 Mai avec au programme

- Echauffement
- Atelier motricité/frappe au but
- Atelier jeu : défendre son château
- Atelier conduite de balle/frappe : le jeu des anneaux
- Foot Pétanque
- Futnet



→ Le mercredi 23 Juin, lors de notre Journée Découverte, les enfants ont pu découvrir et pratiquer :

- Echauffement
- Le jeu des anneaux
- Le Doffky
- Le Golf Foot
- Le Morpion



A la fin de l'après-midi, les enfants ont été récompensés par le District : cartes Panini, stylo et porte-clés.  
Un grand merci à Brigitte et au District.

#### Les perspectives pour la Saison 2021-2022 :

Dans l'espoir que tout puisse recommencer normalement en Septembre; nous repartirons avec des U9 (Filles et Garçons nés en 2015, 2014, 2013); des U11 (Filles et Garçons nés en 2012 et 2011); des U13 (Filles et Garçons nés en 2010, 2009).

Nous souhaiterions reconstruire une Equipe Senior (18ans en 2022 et plus...).

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président au 02 33 38 76 19 ou la Secrétaire au 06 70 63 17 32.**

Amicalement Foot.  
Le bureau

## **Plantation de haies : l'appel à candidature est ouvert jusqu'au 15 août !**

Le bocage est un élément constitutif et identitaire du Parc Normandie-Maine, et c'est aussi un paysage d'avenir qui accentue la résilience du territoire face aux changements climatiques et à l'érosion de la biodiversité. Depuis 2018, le Parc anime un programme de plantation de haies bocagères grâce aux financements des Régions Normandie et Pays de la Loire et en complémentarité avec les dispositifs d'aide à la plantation des départements de l'Orne et de la Mayenne. Cette forte complémentarité entre collectivités permet une prise en charge à hauteur de 80 % du coût des travaux. Dans ce cadre, 50 km de haies ont déjà été plantés en 3 ans, c'est pourquoi ce dispositif est reconduit en 2021 !

Ouvert aux collectivités, agriculteurs et particuliers du territoire du Parc (villes-portes incluses), cette aide couvre l'intégralité des travaux de préparation du sol, de plantation, de protection et de paillage dont la coordination sera assurée par le Parc. Pour soumettre une candidature, le projet de plantation doit être d'une longueur comprise entre 150 et 1 000 mètres linéaires. Les haies seront composées d'essences locales variées et formeront à terme 3 strates de végétation (buissonnante, arbustive et arborée). Les porteurs de projet s'engagent à maintenir et entretenir ces haies pendant au moins 15 ans. Pour participer, il suffit de compléter le dossier de candidature disponible sur le site Internet du Parc (<https://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/aide-a-la-plantation.html>) et de le retourner avant le 15 août 2021.

## **Sorties sur la lande du Tertre Bizet**

Comme chaque année, le Parc naturel régional Normandie-Maine et le Conseil départemental de l'Orne proposent de partir à la découverte de la Lande du Tertre Bizet à travers des sorties guidées et commentées. Deux dates à retenir durant l'été :

- **Vendredi 9 juillet à 14h00 « Histoires de plantes au Tertre Bizet », sortie grand public**
- **Jeudi 12 août à 14h00 « Petit botaniste en herbe », club nature à destination des 6-14 ans**



**Rendez-vous à l'abbaye de Lonlay-l'Abbaye**  
**2,50€/pers (gratuit pour les -12 ans)**  
**Réservation obligatoire au 02 33 81 13 33**

Des fossiles à croquer pour découvrir le Géoparc Normandie-Maine

Afin de fédérer les habitants et les acteurs du territoire autour du projet du Parc pour une labellisation Géoparc mondial Unesco, de nombreuses actions de sensibilisation ont été initiées, dont la conception d'une tablette de chocolat. A travers cette initiative, le Parc souhaite notamment impliquer les acteurs économiques du territoire. Une importante démarche a donc été engagée durant l'été afin de proposer cette initiative à l'ensemble des artisans du territoire.

Parmi eux, 27 artisans ont déjà exprimé leur motivation pour participer à ce projet dont la **Boulangerie du Moulin** (10 place Saint-Sauveur). La tablette représente en relief trois animaux emblématiques qui ont vécu à différentes périodes géologiques sur le territoire qu'est devenu Normandie-Maine : l'ammonite, le trilobite et le conodonte. Les tablettes de chocolat "Fossiles à croquer" sont à découvrir à la **Boulangerie du Moulin**, 10, place Saint-Sauveur. Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine - Le Chapitre - CS 80005 - 61 320 Carrouges Cedex



[www.parc-naturel-normandie-maine.fr](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr)





**Assemblée générale de l'ADMR, s'est déroulée le 8 juin 2021** devant une trentaine de personnes. Roland Desdoits, président, a remercié la présence des élus, des adhérents et des membres du personnel, et rappelé que l'association était constituée en 2020 de 9 responsables bénévoles, 17 salariées, 77 adhérents et s'est occupée de 150 personnes. Le début de l'année 2021 a vu l'arrivée de 2 nouvelles salariées, et le conseil d'administration une nouvelle bénévole en la personne de Christiane Fretigny,

**Le rapport d'activité 2020 démontre un nombre croissant de clients.** Malgré l'embauche de nouvelles salariées, et pour faire face aux arrêts de travail, l'association doit trouver du personnel supplémentaire ce qui devient de plus en plus difficile. Le président insiste sur la nécessité d'embaucher et lance un appel aux représentants des mairies de nos 4 communes .

**Malgré cette charge de travail parasitée par la présence du coronavirus, le personnel a fait preuve d'un dévouement exemplaire.** En cette période pandémique bien particulière, la gestion des plannings a du être réorganisée, ce qui a demandé une souplesse et une compréhension de tous. Des formations ont été prodiguées au personnel pour travailler dans le respect des gestes barrières. Camille Doguet, ergothérapeute de la Fédération ADMR de l'Orne s'est déplacée sur notre demande pour mettre en place le matériel nécessaire à l'autonomie au domicile du client et pour former nos salariées.

**Mr Desdoits remercie une nouvelle fois le personnel pour son efficacité,** ainsi que les bénévoles qui ont confectionné des masques ( produit de la vente : plus de 500€ au profit de l'ADMR ) et des sur-blouses de protection en voile d'hivernage pour permettre aux salariées de travailler dans les conditions sanitaires les plus optimales.

**Il enchaîne sur la présentation du rapport financier affichant le bon fonctionnement de l'association,** et en profite pour remercier les mairies pour les subventions accordées chaque année.

**Enfin il annonce le grand projet 2021 de l'ADMR : doter les salariées de véhicules de service** ( sous conditions liées au nombre d'heures du contrat de travail et au nombre de kms effectués sur une année de référence ), l'objectif étant de valoriser, professionnaliser et reconnaître les salariées. Sur l'effectif total de l'association de St Bômer, 7 salariées remplissent les conditions d'attribution d'un véhicule. La fédération ADMR de l'Orne a décidé d'attribuer les 2 premières voitures en juin, et les autres au cours du second semestre 2021.

**La remise des premiers véhicules a eu lieu le mercredi 23 juin 2021 à 2 salariées de l'association**



# Informations pratiques

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

### Été 2021 (Juillet et Août) :

Fermé les mercredis et tous les après-midis d'août.

### Permanences du Maire :

Sur rdv, vendredi toute la Journée et samedi matin

Téléphone : 02.33.38.67.36

Email : [mairie-lonlay-labbaye@wanadoo.fr](mailto:mairie-lonlay-labbaye@wanadoo.fr)

Site : [www.lonlaylabbaye.com](http://www.lonlaylabbaye.com)

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

### Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 9h à 12h

Et le samedi de 9h à 11h30

Téléphone : 02.33.37.64.12



## - CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

LONLAY L'ABBAYE-SAINT CLAIR DE HALOUZE

02.33.66.90.32



Yannick, Valérie, Alexandra, Vincent et David

## - MAISON MEDICALE DE LONLAY Route du Stade

Permanences tous les jours à **7 H 15 précises**

Sauf Le JEUDI à **8 H 30 précises**

## ESPACE NUMERIQUE



### Atelier numérique :

### Accompagnement de démarches administratives :

Sur rendez-vous, auprès d'Alain DURAND

06.81.82.57.28

### Espace en libre service :

Gratuitement sur demande au secrétariat de Mairie, aux horaires d'ouverture de la Mairie



## Déchèterie

Horaires d'ouverture de la Déchèterie  
de LONLAY L'ABBAYE

- du 1er Avril au 30 Septembre

- du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi et Mercredi de 14h00 à 17h00

de 14h00 à 17h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

de 14h00 à 17h00

Samedi de 9h00 à 12h00  
de 14h00 à 18h00

de 9h00 à 12h00  
de 14h à 17h00

La commune de Lonlay  
est présente sur  
Facebook



Suivez nous et découvrez  
toutes nos actualités sur  
notre page « Village de  
Lonlay-l'Abbaye »  
[www.facebook.com/  
lonlaylabbaye](http://www.facebook.com/lonlaylabbaye)

## ÉTAT CIVIL DU 01.01.2021 AU 30.06.2021

### NAISSANCES :

- GUILLEMIN BABBETTE Zayan Julien Dylan le 07 janvier 2021
- POULAIN Lylou Karine Corinne le 6 avril 2021
- PICARD Adèle Juliette Emmanuelle le 7 avril 2021
- GUILLOT Swan Fabrice Claude le 15 avril 2021
- JAMES Héloïse Mathilde Solène le 25 mai 2021
- BROUT Rose Jade Zoé le 26 mai 2021



### DÉCÈS :

- RENARD Suzanne Epouse ZIEGLER le 26 janvier 2021
- ROUSSEL Janine Simone Geneviève le 19 février 2021
- CANTRAINE Paul le 16 avril 2021
- RIVIERE Alice Honorine Lucie Marguerite veuve LAUNAY le 3 mai 2021
- AUBERT Henri André le 16 juin 2021



## AGENDA DE L'ETE

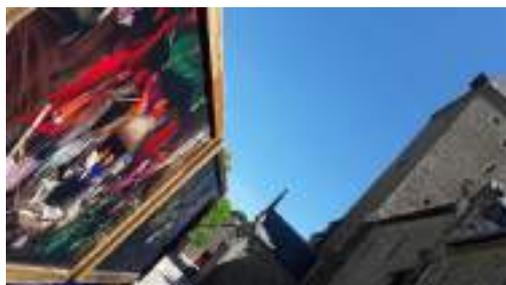
A vos appareils, 2 concours photo sont organisés :

- Par le Département de l'Orne, jusqu'au 31 août 2021, sur le réseau social Instagram #moneteornais et #ornedepartement. Voir détails sur [www.orne.fr](http://www.orne.fr)



- Par l'Association « Abbayes Normandes ». On compte sur vous pour photographier notre belle abbaye ! Voir détails sur [www.abbayes-normandie.com](http://www.abbayes-normandie.com)

Expo photo de Nicolas Henry, à découvrir tout l'été jusqu'au 19 septembre, devant la mairie.



2 sorties découverte rando organisées par le Parc Naturel Régional Normandie Maine (voir page concernée)

**Course cycliste** : le dimanche 22 août par le Vélo Club du Domfrontais

2 visites guidées de l'Abbaye organisées par l'Office de Tourisme de Domfront : 30 juillet de 11h à 12h et 29 septembre de 14h30 à 15h30. Avec un guide de l'Office de Tourisme, prenons environ une heure pour voir les intéressants vestiges intérieurs et extérieurs de cette abbatale fondée vers 1010-1020 par Guillaume de Bellême et soulevons les mystères des sculptures dans la pierre. Tarif : 4€. Réservation au 02.33.38.53.97. Voir [www.ot-domfront.com](http://www.ot-domfront.com)



### **Concert**

« Septembre Musical de l'Orne » : le dimanche 12 septembre à 16h30 à l'Abbaye. Métamorphoses, l'ensemble vocal de La Chapelle des Flandres placé sous la direction de Juliette de Massy, est rejoint par Bogdan Nesterenko (accordéon de concert) autour du compositeur Josquin Desprez. Le programme *Lux aeterna* proposé en l'église abbatiale de Lonlay-l'Abbaye, véritable hommage à Josquin Desprez, fête le 500ème anniversaire de sa mort. Les musiciens interpréteront trois œuvres de Josquin Desprez ainsi qu'une œuvre du compositeur contemporain Maurice Bourbon. Tarifs : de 8 à 25€.

Réservation au 02.33.26.99.99. Voir : [www.septembre-musical.com](http://www.septembre-musical.com)

# LA NOUVELLE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



- + pratique
- + innovante
- + sécurisée

## QUAND DEMANDER UNE NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ ?

- Ma carte d'identité arrive à expiration dans moins de 6 mois
- Je souhaite refaire ma carte d'identité suite à une perte ou un vol
- J'ai changé d'état civil ou d'adresse
- Il s'agit d'une première demande (pour un enfant, pour une naturalisation...)

## BESOIN D'EFFECTUER UNE DEMANDE ?

Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil.  
Trouver une mairie disposant d'une « station de recueil » :

-  Par internet : sur le site de votre préfecture
-  Par téléphone : 3939 Allô Service public (service gratuit, coût de l'appel selon opérateur)

Vous pouvez réaliser une pré-demande en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

La validité de ce nouveau titre est de 10 ans

- La carte nationale d'identité, dont la détention n'est pas obligatoire en France, est un document qui permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle est également un document de voyage permettant de circuler au sein de l'Union européenne. Sa délivrance est une compétence régaliennne de l'État.
- Le format actuel de la carte nationale d'identité (CNI) date de 1995. La France a décidé de moderniser le format, le visuel et l'usage de la CNI tout en répondant aux nouvelles exigences de sécurités portées par l'Europe dans un règlement publié en juin 2019.
- La nouvelle CNI a été conçue pour répondre aux usages du quotidien (nouveau format de type carte bancaire, matériau robuste en polycarbonate, éléments en relief pour l'inclusivité des personnes malvoyantes...).
- La nouvelle CNI comporte des sécurités innovantes comme un dispositif holographique de nouvelle génération, changeant de couleur pour protéger la photographie sur la carte et des sécurités à l'état de l'art avec un fond sécurisé et une puce hautement sécurisée.
- La nouvelle CNI aura un visuel modernisé reprenant en particulier les symboles de la République, le drapeau français, la Marianne et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- À compter du 2 août 2021 prochain, tout usager souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte. Les anciennes CNI en cours de validité après le 2 août seront bien sûr toujours valables jusqu'à expiration. En revanche, à compter d'août 2031, les CNI anciens modèles ne permettront pas de voyager dans les autres pays européens.
- Entre le 15 mars et le 17 mai 2021, la nouvelle CNI sera déployée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion), puis son déploiement sera progressivement généralisé entre le 17 mai 2021 et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire.



DIRECTION EXECUTIVE BRANCHE SERVICES-COURRIER-COLIS  
DE NORMANDIE  
ETABLISSEMENT COURRIER DE FLERS

Monsieur DEROUET Christian  
2 place Saint-Sauveur  
61700 Lonlay-L'Abbaye

Flers, mardi 20 avril 2021

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter afin de vous alerter sur les difficultés que peuvent rencontrer les facteurs de votre commune pour assurer la distribution du courrier.

Les morsures de chien représentent une cause majeure d'accident des facteurs, et La Poste attache une importance toute particulière à ce que ses agents puissent exercer leur métier dans des conditions normales de sécurité, En sus des blessures physiques causées par une morsure canine, des séquelles psychologiques importantes peuvent perdurer pour nos agents touchés.

Une politique de communication a déjà été mise en place en interne afin de sensibiliser nos collaborateurs aux risques de morsures canines, mais malheureusement cela n'est pas encore suffisant au regard des chiffres alarmants sur ce secteur.

Afin d'assurer la distribution du courrier, sans danger, La Poste demande aux propriétaires de chiens de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour éviter tout risque pour ce dernier en :

- **Maintenant leur portail fermé**
- **S'assurer que la boîte aux lettres et sonnette sont hors de portée du chien**
- **Attachant ou isolant le chien lors de la présence du facteur dans le quartier**

Les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés (art.R623-3 du Code Pénal). Si ces derniers ne respectent pas ces consignes de sécurité, La Poste se réserve le droit de ne plus distribuer le courrier aux domiciles concernés.

Aussi je me permets de vous adresser ce courrier afin d'étudier avec vous la possibilité d'intégrer la brève ci-jointe **dans votre prochain bulletin municipal**, en espérant obtenir tout votre soutien pour sensibiliser vos administrés à ce fléau qui met en péril un service public utile à chacun d'entre nous.

Madame Nathalie SOUDEE  
DIRECTRICE ETABLISSEMENT DE FLERS

#### **PREVENTION RISQUES CANINS**

Les facteurs sont souvent les premières victimes des morsures de chien. C'est pourquoi La Poste leur dispense régulièrement des actions de sensibilisation et de formation pour adopter les bons gestes et éviter les accidents liés au risque canin. Outre cette formation, il est important que les propriétaires de chiens soient eux mêmes sensibilisés aux dangers que peut représenter leur animal. Des gestes simples permettent de protéger le facteur : s'assurer que sa boîte aux lettres est située hors de portée de leur chien, tenir son animal attaché lors du passage du facteur...

#### **Les conseils du facteur**

- 1/ Assurez-vous que votre boîte aux lettres et votre sonnette sont accessibles à votre facteur mais bien hors de portée de votre chien.**
- 2/ Assurez-vous que votre chien ne peut pas s'échapper de votre propriété en veillant à la bonne hauteur de votre portail et au bon entretien de vos clôtures.**
- 3/ Lorsque que le facteur sonne à la porte de votre domicile, placez votre chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir.**
- 4/ Si votre chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière votre animal.**  
**Restez plutôt à distance et rappelez fermement votre chien.**

## Compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2021

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs C. DEROUET – J.C COQUIO - F. LAUTOUR - I. LANGLOIS – C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD - J. GUERIN – Ph LETONDEUR - S. POTTIER - P. LESELLIER – A.DURAND – C.LAFONT – S.PICK

**Absents excusés** : V. FOURRÉ

**Pouvoirs** : V. FOURRÉ à A.DURAND

**Secrétaire de séance** : J.C. COQUIO

Tout d'abord, le Maire explique que, le CDD de Sophie FERT au poste de secrétaire de mairie prenant fin au 31/12/2020, il a procédé mi-décembre, avec l'aide du CDG61 (Centre de Gestion), au recrutement de Stéphanie DELACOUR début janvier. Cette dernière a donc donné sa démission de Conseillère Municipale au 31/12/2020, suite à sa nomination à ce poste de secrétaire, ne pouvant cumuler les 2 fonctions.

Comme il y avait 2 suppléants sur la liste électorale, il fallait nommer le prochain sur la liste qui est donc : Stéphanie PICK, présente ce jour.

Le Maire leur souhaite la bienvenue dans leurs fauteuils respectifs.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 08/12/2020**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

### **1. a) Approbation des comptes administratifs 2020 et des comptes de gestion du Trésorier - Affectation du résultat – Commune - Lotissement – Station-Service**

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

- **COMMUNE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 497 106.23 €

Recettes : 887 723.03 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 709 184.60 €

Recettes : 591 631.42 €

**L'excédent de fonctionnement de l'année est de : 390 616.80 €.**

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 1068 : **504 152.29 €**

- C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **947 756.97 €**

**(montant disponible pour l'investissement).**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Après lecture du compte administratif de la Station-Service Communale, le Maire informe les membres les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de facturer pour l'année 2019 et 2020 un forfait de 35000€ correspondant à une mise à disposition de moyens techniques et administratifs fournis par les services respectifs de la Commune.

Cette mise à disposition sera reconduite d'année en année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit.

*NB : les ratios habituels de Lonlay L'Abbaye par rapport aux Communes du Département (Communes de même strate) ne sont pas encore disponibles auprès de la Trésorerie.*

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 12 941.95 €  
Recettes : 12 941.95 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 12 941.95 €  
Recettes : 12 941.95 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

- **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 520 860.46 €  
Recettes : 532 126.27 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 8 353.00 €  
Recettes : 29 985.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence de M. Le Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier qui fait ressortir les mêmes chiffres.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau **63 576.65 €** (montant disponible).

A son retour, le Maire commente les chiffres des ventes 2020, impactées par la crise sanitaire du COVID (ex : avril 2020 : -38.5%).

### **1. b) Vote du budget primitif 2021 – Commune – 2 Lotissements - Station-service**

- **COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 834 537.30 € pour la section de fonctionnement et 2 213 595.29 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

##### **Dépenses :**

Charges à caractère général	220 700.00
Charges de personnel	234 400.00
Autres charges de gestion	115 596.00
Atténuation de produits impôts & taxes	55 502.00
Charges financières	11 000.00
Charges exceptionnelles	14 379.00
Dépenses imprévues	45 500.00
Virement à la section d'investissement	1 137 460.30

##### **Recettes :**

Excédent antérieur reporté	947 756.97
Atténuation de charges (personnel)	49 000.00
Produits des services	68 000.00
Impôts et taxes	386 570.00
Dotations et participations	290 314.33
Autres produits de gestion	89 300.00
Produits exceptionnels & financiers	3 596.00

### Section d'investissement

#### Dépenses

Déficit d'investissement reporté	288 792.59
Emprunts et dettes assimilés	59 596.00
Immobilisations corporelles & incorporelles	261 400.00
Immobilisations en cours & opérations	1 603 806.70

#### Recettes

Virement de la section de fonctionnement	1 137 460.30
Dotations fonds divers	612 452.29
Subventions d'investissement	448 103.70
Autres immobilisations financières	14 379.00
Emprunts dettes	1 200.00

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 11 555.95 € pour la section de fonctionnement et 11 555.95 € pour la section d'investissement.

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Variations des stocks	11 555.95
-----------------------	-----------

#### Recettes

Vente de terrains aménagés	
Produits exceptionnels (intégration stock)	11 555.95

### Section d'investissement

#### Dépenses

Intégration stock	11 555.95
-------------------	-----------

#### Recettes

Sortie du stock des parcelles vendues	11 555.95
---------------------------------------	-----------

- **LOTISSEMENT SAINT NICOLAS**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 50 000.00 € pour la section de fonctionnement et 50 000.00 € pour la section d'investissement.

### Section de fonctionnement

#### Dépenses

Achat matériel, équipement, travaux	50 000.00
-------------------------------------	-----------

#### Recettes

Produits exceptionnels (intégration stock)	50 000.00
--------------------------------------------	-----------

### Section d'investissement

#### Dépenses

Intégration stock	50 000.00
-------------------	-----------

#### Recettes

Emprunts et dettes assimilées / Avance par la commune	50 000.00
-------------------------------------------------------	-----------

- **STATION-SERVICE :**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 662 749.00 € pour la section de fonctionnement et à 27 680.50 € pour la section d'investissement. Excédent de fonctionnement reporté de 63 576.65 €.

### Section de fonctionnement :

#### Dépenses

Charges à caractère général	656 700.00
Opérations d'ordre	6 049.00

#### Recettes

Ventes de carburant	590 818.85
Amortissement	8 353.50
Résultat reporté	63 576.65

### Section d'investissement

#### Dépenses

Immobilisations corporelles	19 327.00
Opérations d'ordre	8 353.50

#### Recettes

Opérations d'ordre	6 049.00
Excédent reporté	21 631.50

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

### **2. Demande de subventions et appel à projets — Désenclaver, Aménager, Réhabiliter 3 maisons vacantes**

Suite au dernier Conseil du 08 décembre, le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander des subventions pour ce projet de 937 880€ HT à l'ETAT (DETR & DSIL) les plus élevées possibles, sachant que le reste à charge serait de 20% minimum pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à demander ces subventions avec les pourcentages les plus élevés possibles.

Le Maire explique avoir été sollicité par la Région pour ce projet pour 2 dossiers :

- la revoyure du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays du Bocage, qui pourrait prendre en compte une petite partie du projet sur les parties communes des logements
- appel à projets « plan de relance / fonds friche / recyclage foncier » pour un dossier à déposer le 26 février.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à répondre à ces candidatures.

### **3. Dossier gîte : étude des devis**

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1<sup>er</sup> adjoint qui suit ce dossier.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux d'équipement pour l'aménagement intérieur et extérieur du gîte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis de :

- Conforama Flers (matelas, couettes, oreillers, chaises, etc...) pour un montant de 4 541.02€ HT soit 5 449.25€ TTC
- EJS Domfront (électro-ménager) pour un montant de 4 333.33€ HT soit 5 200€ TTC
- Espace Enseignes (panneau signalétique y compris le panneau « atelier communal ») pour un montant de 1 146.50€ HT soit 1 375.80 TTC (pose comprise)
- LP sécurité (extincteurs) pour un montant de 712.94€ HT soit 855,53€ TTC
- Intermarché Domfront (vaisselle) pour un montant de 398.33€ HT soit 477.99 € TTC

Suite marchés publics :

- Lalande (menuiserie) : plus-value 180€ HT soit 216€ TTC
- SCF (plomberie) : plus value de 341€ HT soit 409.20€ TTC
- Courteille (terrassement, VRD) : moins value de 2999.80€ HT soit 3 599,76€ TTC

Devis non retenus :

- électroménager Pautrel / Domfront : 4722.77€ HT soit 5667.33€ TTC
- vaisselle Leclerc Flers : 413.80€ HT soit 496.60€ TTC

= **TOTAL : 8 653.32€ HT soit 10 383.98€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis d'un montant de 8 653.32 € H.T. pour les travaux du gîte.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

#### **4. Loyers (commerces et cabinet médical)**

##### a) commerces

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au printemps dernier dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19, trois de nos commerces avaient été contraints de fermer, totalement ou partiellement pendant le 1<sup>er</sup> confinement et que la Commune avait délibéré pour l'annulation partielle ou totale de loyers pour le bar, restaurant et coiffeur.

Lors du 2<sup>ème</sup> confinement à l'automne 2020, certains commerces ont de nouveau été totalement ou partiellement fermés.

Pour le restaurant, M. et Mme DEFREVAL ont su s'adapter en proposant des plats à emporter. Ils sont satisfaits de l'aide apportée par le Gouvernement et pensent qu'une aide au niveau de notre loyer ne se justifie pas.

Le Conseil Municipal les félicite pour leur honnêteté et leur objectivité et remercie l'ensemble des entreprises et des Lonléens qui leur apportent leur soutien.

Pour la boulangerie, la possibilité de mettre le personnel au chômage technique était un moyen de réduire les charges. Le Maire pose la question au Conseil Municipal : qu'en pensez-vous ? Il en ressort, à l'unanimité, qu'il n'est pas nécessaire de faire bénéficier de l'annulation du loyer.

Pour le salon de coiffure, seul commerce fermé en totalité en novembre, le Maire propose donc une exonération de 500 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une annulation totale du loyer pour le mois de Novembre 2020 uniquement pour le commerce fermé totalement :

- Le Salon de coiffure, Lon'lay cheveux : **500 € HT** soit 600 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'annuler, totalement le loyer de « Lon'Lay Cheveux » pour un montant total de **500 € HT**
- CHARGE M. Le Maire d'exécuter la présente délibération.

##### b) cabinet médecin

Le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal du 08 décembre, le Conseil avait délibéré pour un loyer mensuel de 650€ HT par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; loyer auquel il convient d'ajouter une avance pour charges qui s'élève à 82.78 € TTC (eau, électricité, chauffage),.

Mais, après avoir fait le point sur les loyers des différents cabinets de médecin de la région, il semble que 500€ HT/mois, soit 600€ TTC soit la référence sur le marché local.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de location entre la Commune et le médecin, Mme Marion LE MONNIER à compter du 01.01.2021 de **500€ HT soit 600€ TTC/mois + charges : 82.78€ TTC** avec gratuité du 17 août au 31 décembre 2020.

Il autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents concernant ce dossier de location.

#### **5. Composition de la Commission animation**

Le Maire informe que lors du Conseil Municipal du 26.05.2020, avait été créée la commission animation dont était responsable Stéphanie DELACOUR :

**Commission animation** : (Bulletin Municipal – Culture – Tourisme – Fêtes et cérémonies – Listes Electorales – Site Internet) : S. DELACOUR – J. GUERIN – N. BOUCHARD – A. DURAND

Suite à la démission de Stéphanie DELACOUR au 31.12.2020, il convient de renommer un responsable.

**Stéphanie PICK** est candidate.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la candidature de Stéphanie PICK dans la commission animation. Les autres membres restent en poste.
- **CHARGE M.** Le Maire d'exécuter la présente délibération.

Alain DURAND fait remarquer que le site internet de la commune est obsolète. Le secrétariat a déjà effectué quelques mises à jour. Le Maire confirme la nécessité de revoir le site, mais à très court terme, il y a d'autres priorités (ex : budget).

#### **6. Prix photocopies**

Depuis 2009, le prix est de : 0.18€ Noir & Blanc et 0.45€ couleur. Le Maire propose, pour faciliter le travail des secrétaires et le rendu de monnaie, de définir les tarifs comme suit à compter du 01.03.21 :

- **0.20€ le prix des photocopies noir et blanc**
- **0.50€ le prix des photocopies couleur**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces différents tarifs et charge M. le Maire de les faire appliquer.

#### **7. Travaux**

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1<sup>er</sup> adjoint, qui suit les travaux.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux d'accessibilité PMR pour le restaurant « le Relais de l'Abbaye » : éclairage et rampe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de **EJS pour un montant de 2 262€ HT soit 2 714.40€ TTC.**
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

Le 1<sup>er</sup> adjoint informe le Conseil Municipal que la salle polyvalente fera l'objet d'un contrôle obligatoire pour la sécurité. Il convient de faire quelques travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de **LP Sécurité (plan évacuation) pour un montant de 88.20€ HT soit 105.84€ TTC.**
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

#### **8. Devis équipement informatique secrétariat**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acheter pour le secrétariat un nouvel équipement informatique, les ordinateurs actuels étant obsolètes (plus de 10 ans) et arrivés à saturation (problèmes réguliers de mémoire et rapidité d'ouverture des dossiers).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de **Micro Informatique à Domfront (2 ordis, sauvegarde, disque dur, Pack Office, écran web cam, onduleur, antivirus) pour un montant de 2 542.24€ HT soit 3 050.59€ TTC.**
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

#### **9. Concours des maisons fleuries 2020**

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1<sup>er</sup> adjoint.

Il fait part au Conseil Municipal, que, suite au concours des maisons fleuries 2020, les bons d'achats, d'un montant total de **760€**, obtenus par les participants, sont valables jusqu'au 06 juin 2021, chez les commerçants de Lonlay L'Abbaye suivants :

LE GRENIER A SEL / LE COCCI MARKET / LE RESTAURANT / LA BOULANGERIE / LA COIFFEUSE

Et sont répartis comme suit :

- 40 € : Rolande PASDELOUP / Le Relais de l'Abbaye (restaurant) / Andrée PLET / Jean-Louis ASTIER
- 35 € : Pamela BAILEY / Maryvonne DURAND / Serge HEUZÉ / Régine VILLETTE / Daniel MARY / Marie-Annick LEMERAY
- 30 € : Nicole PELLERIN / Françoise DURAND / Rémy BIZET / Janine BISSON / Paulette CHAMPS
- 25 € : Catherine CHEVALIER / Marie-Josèphe et Maurice SEIGNEUR / Andrée ROMMÉ
- 20 € : Pamela ROMONA / Claudine LEMONNIER / Martine ANDRE / Bernard AUBERT
- 15 € : Claudine LEMONNIER / Pierrette LES COUZERES / Caroline DUMOULIN / Paulette ROULLIER / Rolande LAGADEC
- 10 € : Sophie LESCOUZERES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces résultats.

#### **10. Columbarium : durée concession caverne**

Le Maire informe que lors du dernier Conseil Municipal du 08.12.2020 concernant les tarifs du columbarium, il a été omis de délibérer pour la durée de la concession.

Il propose la durée de concession pour les caverne de **50 ans**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et charge M. le Maire de la faire appliquer.

#### **11. Subvention cinéma**

Le Maire informe qu'il a reçu une demande de subvention de la ligue de l'enseignement qui s'occupe du cinéma Génériques sur la commune. Dans le contexte de crise sanitaire, les cinémas étant fermés depuis novembre, l'Association demande 865€ de subvention.

Pour soutenir le cinéma à la Salle Ste-Thérèse, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de **500€ à la Ligue de l'Enseignement de Normandie**. Il autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

#### **12. Questions diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal des courriers reçus :

- lettre de M. BIDARD Claude concernant le portail du cimetière St-Michel à restaurer.

Le Conseil Municipal décide qu'il n'est pas prévu de faire de travaux pour le moment au cimetière St-Michel.

- lettre de M. BERTRAND Serge concernant une haie de charmilles à replanter au lotissement « le Grand Pré ».

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- lettre de la CDC « Domfront Tinchebray Interco » concernant l'infiltration des eaux parasites (voies pluviales) à la nouvelle station d'épuration. Le Maire informe qu'un courrier de réponse a été fait par l'avocat (M.PETIT) à ce sujet concernant la compétence sur ce dossier.

Le Maire informe des divers dossiers en cours :

- télémédecine. Pour désengorger notre médecin qui est surbookée, la télémédecine serait-il un autre moyen de l'alléger ?

- Expertise de l'assurance pour les joints à refaire devant la mairie
- permis de démolir pour le bâtiment, route de Beauchêne

Jacqueline GUERIN informe que, suite au départ à la retraite du poissonnier qui venait le jeudi soir, il serait souhaitable de trouver un nouveau poissonnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

## Compte rendu du Conseil Municipal du 20 avril 2021

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs C. DEROUET – J.C COQUIO - F. LAUTOUR - I. LANGLOIS  
C. PELLERIN – V. BESNARD – N. BOUCHARD - J. GUERIN – Ph LETONDEUR - S. POTTIER  
P. LESELLIER – V. FOURRÉ - A. DURAND – C. LAFONT – S.PICK

**Absents excusés** : -

**Pouvoirs** : -

**Secrétaire de séance** : Pascale LESELLIER

Le Maire souhaite ajouter 5 questions à l'ordre du jour :

- point N° 3 : gîte : tarifs
- point N°11 : décision modificative : budget commune : annulation titre antérieur (loyer Coiffeuse novembre 2020)
- étude du devis Baticlos : porte pour l'atelier communal
- avis extension GAEC les Vallées à St-Bomer-les-Forges
- recrutement agent technique polyvalent

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/02/2021**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

### **1. Vote des taux d'imposition 2021**

Le Maire rappelle que :

- lors du dernier Conseil Municipal, dans le budget primitif proposé pour 2021, il était prévu de conserver les taux de référence 2020 pour équilibrer le budget.
- A compter de l'année 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales a été supprimée par l'État. En contrepartie, le Taux FTP B (Taxe Foncière Bâtie) 2020 du Département (27.07%) est transféré aux communes afin de compenser la perte de la Taxe d'Habitation.

Les taux de référence sont donc :

- Foncier Bâti : **13.23 %** + 27.07 % du taux départemental soit 40.30% pour une base 2021 de 853 200€ soit 343 840€
- Foncier Non Bâti : **19.52 %** pour une base 2021 de 307 200 € soit 59 965 €

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire explique les nouveaux calculs de la Trésorerie avec l'application d'un coefficient correcteur de 153 388 €, soit un total à percevoir de 275 283€ en 2021 contre 272 258€ en 2020.

### **2. Subventions 2021 (Associations, etc...)**

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour 2021 :

- |                                                                    |         |
|--------------------------------------------------------------------|---------|
| - Amicale des Sapeurs-Pompiers :                                   | 800 €   |
| - Comité des fêtes :                                               | 600 €   |
| - ABI Section tennis de table :                                    | 300 €   |
| - Entente Sportive Lonlay / St Bômer:<br>(pour 19 licenciés X 25€) | 475 €   |
| - ADMR :                                                           | 150 €   |
| - La truite domfrontaise :                                         | 150 €   |
| - CCAS :                                                           | 2 500 € |
| - Asso. Cnale pour la régulation des nuisibles :                   | 250 €   |
| - Septembre Musical de l'Orne                                      | 2 090€  |

Le Maire remercie les associations qui ont fait un effort de baisse de subvention dans le contexte sanitaire actuel puisqu'elles n'ont pas pu organiser leurs manifestations habituelles qui ont fait le choix de ne rien demander cette année.

### **3. Gîte : étude des devis, tarifs**

#### **3a) Devis**

Le Maire donne la parole à Jean-Claude COQUIO, 1<sup>er</sup> adjoint qui suit ce dossier.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux d'équipement pour l'aménagement intérieur et extérieur du gîte :

- EJS (électro-ménager) : plus-value 2 006€ HT soit 2 407.20€ TTC pour des changements liés au label Tourisme et Handicap (spot, bouton presseur, prise de courant, alarme, etc...)
- Lalande (menuiserie) : plus-value 2 029€ HT soit 2 434.80€ TTC pour des boîtes à clés, verrous, porte placard, etc...
- Courteille : 1 416€ HT soit 1 699.20€ TTC (dans le cadre du marché) pour terrassement, récupération eaux pluviales, etc.

= **TOTAL : 5 451€ HT soit € 6 541.20€ TTC** soit 2,8 % de plus par rapport au marché de 193 667.16€

De plus, il convient de :

- refaire des travaux de joints de l'appentis à côté du gîte pour un montant de 1 936€ HT (devis EG Maçonnerie)
- faire vérifier l'installation électrique complète par l'APAVE pour un montant de 450€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis d'un montant de 5 451€ H.T. pour les travaux du gîte dans le cadre du marché.
- accepte les devis hors marché de Eg Maçonnerie et l'APAVE.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

#### **3b) Tarifs et commercialisation**

Le Maire évoque les tarifs à appliquer pour le gîte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'adhésion aux organismes de Tourisme : Gîte de France Orne pour un montant de 300€ (droit d'entrée) et la cotisation annuelle comprise entre 220 et 315€, selon le nombre de chambres et proratisée selon la date d'ouverture ET Office de tourisme Domfront 40€

- valide les tarifs ci-dessous :

- 12€ / nuit en dortoir (11 pers max)
- 25€ / nuit en chambre (pour 2 pers)
- 50€ / pers. (dortoir) semaine (lundi au vendredi)
- 250€ / mois en semaine du lundi au vendredi
- 182€ / nuit (en dortoir) week-end, toute l'année

Semaine (du samedi au samedi) :

- 700€ haute saison (juillet, août + Noël & An)
- 500€ basse saison
- 120€/nuit (en dortoir) + 100€ extérieur (tentes) Randonneurs (le Sentier)

La caution sera égale au prix de la nuit ou semaine ou mois.

- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

De plus, le Maire évoque le nom du gîte pour une meilleure communication. L'Office de Tourisme de Domfront a suggéré : Gîte de l'Egrenne ? Gîte de la longue vallée ? Gîte du Loup ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide du nom : « Gîte aux loups ».

### **4. Lotissement St-Nicolas : point sur le dossier**

Le Maire montre les 3 différents plans d'accès au futur lotissement; plan réalisés par la SOGETI, mandatée pour la maîtrise d'œuvre. Les plans prévoient 20 maisons et une entrée et sortie dans le virage de la route de la Butte du Clos.

Il a rencontré dernièrement les équipes techniques de la DDT qui préconise une sortie face à l'habitat de St-Nicolas.

Il explique avoir reçu un courrier de la famille DUCREUX / LEMONNIER, habitants dans le cul-de-sac de la rue St-Nicolas et avoir ensuite rencontrés ces habitants soucieux de l'aspect sécurité et qualité de vie, et ils craignent pour les nuisances sonores & visuelles et la dépréciation de la valeur de leurs biens.

## **5. Voirie : étude des devis**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de poursuivre les travaux de voirie sur nos chemins communaux ou routes, lieu-dits.

Il rappelle le nouveau plafond de 100 000€ HT pour les marchés publics sans publicité dans le contexte COVID.

Il présente les devis reçus :  
- COURTEILLE : 81 892€ HT soit 98 270.40€ TTC  
- BRIONNE : 86 828.90€ HT soit € 104 194.68 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis COURTEILLE d'un montant de 81 892€ HT
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

## **6. Réhabilitation 3 maisons du centre bourg : point sur le dossier (subventions, prêt), devis (désamiantage, lancement appel d'offres)**

Lors du dernier Conseil Municipal, le Maire a évoqué les dossiers de demande subvention envoyés en février (Etat : DETR et DSIL, Région : revoyure PETR et plan de relance « friches ») pour ce projet qui s'élève à 937 880€ H.T.

A ce jour, nous sommes en attente de réponse définitive.

De plus, le Maire informe qu'il y a une consultation en cours par la SICA pour le diagnostic amiante & plomb et le coordonnateur SPS (Sécurité & Protection Santé) ; consultation jusqu'à ce jour.

Il présente les 2 devis reçus pour le repérage amiante & plomb :

- Prest'imm : 2 169.08€ HT avec un nombre de prélèvements précis.
- Orne expertise : 700€ HT + 45€ / prélèvement amiante X 28 = 1 960€ HT (sans certitude du nombre de prélèvement)

Et le seul reçu devis pour le SPS : Execo Marc MORISSET : 2 700€ HT

N'ayant aucune réponse sur les subventions, vu la faiblesse des taux d'emprunts bancaires en ce moment, le Maire informe qu'il préférerait faire un prêt pour l'achat et les travaux de ces 3 maisons ainsi que la voirie (voir point N° 5), même si la capacité financière \* nous l'autorise (cf ci-après).

Il présente 2 devis pour un prêt de 500 000€ sur 20 ans :

- Crédit Mutuel : taux 1.42% (taux fixe à échéance annuelle) ou 1.39% si échéance dégressive.
- Crédit Agricole : taux 0.89%.

*\*CAF (Capacité d'Auto-Financement) : évolution sur 5 ans, de 2015 à 2019 : de 245 000€ à 328 000€*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le prêt du Crédit Agricole de 500 000€ sur 20 ans au taux de 0.89% pour les travaux des 6 logements et de la voirie
- accepte le devis de Prest'imm pour le diagnostic amiante et plomb de 2 169.08€ HT et Marc MORISSET pour le SPS de 2 700€ HT.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

## **7. Convention avec TE61 (Syndicat d'Electrification de l'Orne) et conseil en énergie partagé pour la salle des fêtes**

Le Maire et le 1<sup>er</sup> adjoint ont rencontré le TE61 début mars.

La Commune n'est plus éligible au tarif réglementé de vente d'électricité et dispose d'un contrat d'un an, valable jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Te61 a envoyé un mail pour informer qu'un nouveau marché est en cours de constitution pour la fourniture d'électricité dans l'Orne. Ce marché serait d'une durée de 2 ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Pour participer au marché, il faut être membre du groupement de commandes d'énergies du Te61; ce qui permettrait de gagner 5 à 7 % par rapport à la facture actuelle. Le Te61 met en place la procédure de marché public et désigne un fournisseur d'électricité pour l'ensemble des membres du groupement. Ces derniers restent exécutant de leurs contrats durant la durée du marché.

135 communes de l'Orne ont déjà adhéré. Comme la commune dispose de plus de 10 contrats, la participation s'élèverait à 200€/an.

Pour participer au marché du Te61, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'adhérer au groupement de commandes d'énergies du Te61
- de signer l'acte constitutif du groupement de commandes
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

De plus, la Commune possède un bâtiment (salle des fêtes) avec une surface de toiture >500m<sup>2</sup>. Une partie de la toiture est orientée Est-Nord-Est et présente une structure potentiellement intéressante pour une centrale photovoltaïque (charpente lamellé-collé et couverture avec bac acier). Une note d'opportunité a été réalisée par le Te61. A l'occasion de cette analyse, le Te61, propose de réaliser, gratuitement (valeur de 500€), un diagnostic énergétique, à l'instar d'une mission CEP (Conseil en Energie Partagé), sur ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande au Te61 la mise en place du CEP pour 1 durée de 1 an pour la salle polyvalente
- autorise le Te61 à accéder aux données de consommations et facturation énergétique de la commune pour la salle polyvalente.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier (convention désignant un élu référent, un référent administratif et un référent technique).

### **8. Régie photocopies & médiathèque**

La Trésorerie de la Ferté Macé (DGFIP) nous a informés qu'il conviendrait de regrouper les 2 régies car il y a de nouvelles modalités pour le circuit de dépôt en espèces. En effet, la DGFIP a passé un marché avec la Banque Postale qui accueillera désormais les régisseurs des collectivités seulement pour des versements supérieurs à 50€. Or, pour les photocopies, nous étions en dessous de ce montant (40€ en 2020).

Il convient donc de fermer les 2 régies existantes et de créer une nouvelle régie avec ouverture d'un compte DFT (dépôt de fonds) avec un dispositif ILLICODE sans se déplacer.

De plus, la Trésorerie nous alerté qu'il conviendrait de nommer un nouveau régisseur pour toutes les régies (y compris la station-service) car c'est actuellement Valérie LETISSIER (titulaire) qui est en arrêt maladie depuis juillet 2019. De plus, elle perçoit 50€/mois à ce titre (IFSE) ; ce qui paraît injustifié du fait de son absence. Il serait possible de nommer Stéphanie DELACOUR, contractuelle et non titulaire, en régisseur principal et Sandrine CHENEAU, en intérim, en régisseur suppléant. Le montant de l'indemnité IFSE serait à revoir en fonction du montant du dépôt (320€/maxi/an).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de regrouper les 2 régies : photocopies & médiathèque
  - de nommer Stéphanie DELACOUR en régisseur principal et Sandrine CHENEAU en régisseur suppléant
- et autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier (arrêtés et IFSE).

### **9. CDC Domfront Tinchebray Interco : Délibération transfert PLU**

Le Maire rappelle que le Conseil avait délibéré en septembre 2020 à ce sujet mais il était trop tôt.

Il informe donc de nouveau les membres du conseil municipal, qu'actuellement, la communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco ne dispose pas de la compétence PLU et cartes communales. La loi ALUR prévoyait le transfert automatique de cette compétence au 27 mars 2017 mais une minorité de blocage s'est manifestée au sein de notre intercommunalité pour le maintien de la compétence aux communes. Pour les intercommunalités n'ayant pas la compétence à ce jour, cette même loi prévoit que le transfert est effectif au premier jour de l'année suivant l'élection du président de l'intercommunalité consécutive au renouvellement des conseils municipaux. Les communes membres de cet établissement de coopération intercommunale peuvent s'opposer à la mise en œuvre automatique de cette disposition si, dans les trois mois précédents la date de transfert effectif au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y oppose. Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales,

d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- s'oppose au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la communauté de communes Domfront Tinchebray Interco.

#### **10. CDC Domfront Tinchebray Interco : Modifications des statuts sur la LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités)**

Le Maire informe avoir reçu un courrier de la communauté de communes «Domfront Tinchebray Interco» qui demande de prendre une délibération sur la modification de ses statuts en ajoutant dans les compétences facultatives la ligne suivante : « organisation de la Mobilité, conformément à la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.»

Avant de se décider, le Maire souhaite avoir plus d'information sur cette loi et reporte cette prise de décision au prochain conseil.

#### **11. DM (Décisions Modificatives) :**

##### **a. budget lotissement le Grand Jardin**

Lors du dernier conseil Municipal en février et le vote du budget du lotissement Grand Jardin, il convenait d'effectuer des virements de crédits suivants :

- investissement dépenses : compte 168748 : + 1 386€
- investissement recettes : compte 001 : + 1 386€

pour ensuite faire le mandat au compte 168748 sur le budget du lotissement et un titre au compte 276348 sur le budget de la commune pour 1 386€

##### **b. budget commune : annulation loyer**

Lors du dernier conseil Municipal en février, il avait été convenu d'annuler le loyer de novembre de la coiffeuse affecté par la fermeture liée à la COVID. Il convenait d'effectuer des virements de crédits suivants :

Dépenses de Fonctionnement : compte 673 (annulation de titres antérieurs) : + 600 €

Dépenses de Fonctionnement : compte 60612 (énergies, électricité) : - 600 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits ci-dessus.

#### **12. Santé : point télémedecine & télépharm**

Le Maire informe qu'il a rencontré l'ex médecin Mme Marie-Françoise BOUQUEREL pour voir si elle souhaitait venir en appui occasionnellement à Marion LE MONNIER mais Mme BOUQUEREL ne souhaite pas intervenir dans le contexte actuel de COVID.

Afin de consolider notre service de santé, des contacts ont été pris avec l'ARS, qui a orienté vers l'association Télépharm et sa présidente Mme GENIN-COSSIN, que l'ARS a financé dans le cadre d'un projet d'accompagnement de pharmacies d'officines quant à la mise en place d'une activité de télémedecine en lien avec des médecins du département de l'Orne. Ce système permet des consultations de médecine générale et de suivis en médecine spécialisée, entièrement prises en charge par la CPAM et les mutuelles, puisque TELEPHARM est reconnue organisation territoriale de santé.

Le Maire et les adjoints ont alors rencontré Mme GENIN-COSSIN, une pharmacienne d'Argentan, Mme VIEL, et la pharmacienne de Lonlay, Mme BINET le 15 avril pour développer ce système de télémedecine au sein de la pharmacie de Lonlay ; ce qui nécessiterait quelques légers travaux d'aménagement intérieur.

#### **13. Indemnités gardiennage église**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage d'église est versée chaque année et que son montant maximum est fixé par la loi, à savoir depuis 2017 :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune.

Un montant de 120,97€ est versé chaque année au diocèse de Sées depuis 2017. Mais, compte tenu du fait que Mme Janine GUERIN résidante dans la Commune et s'occupant régulièrement de l'église, avec l'aide de plusieurs bénévoles, le Maire propose de lui verser une indemnité.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 300€ chaque année, à compter de l'année 2021, à Mme Janine GUERIN.

#### **14. Organisation des élections Régionales et Départementales en juin**

Le Maire informe que les élections Régionales et Départementales ont été décalées d'1 semaine soit les 20 et 27 juin.

Nous serons donc obligés de l'organiser dans la salle polyvalente pour respecter les mesures barrières.

Le Maire demande à tous les conseillers de se rendre disponible pour ces 2 dates. La Préfecture nous avertira des mesures et conditions d'organisation (ex : obligation des assesseurs d'être vaccinés ? réunion de la commission de contrôle de la liste électorale).

#### **15. Questions diverses**

##### **a) avis extension GAEC les Vallées à St-Bomer-les-Forges**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une enquête publique est actuellement en cours pour une installation classée – dossier présenté par le GAEC LES VALLEES sise au lieu-dit « Les Vallées Le Coq » à Saint Bômer les Forges en vue de l'extension de ses activités de vaches laitières, de bovins à l'engraissement, de porcs charcutiers et de méthanisation, qu'il exploite à ladite adresse.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Maire ajoute qu'une enquête publique se déroule du 10 mai au 09 juin inclus en mairie de LONLAY L'ABBAYE, siège de l'enquête.

Un avis d'enquête est affiché en mairie de LONLAY L'ABBAYE, et le conseil municipal doit donner son avis avant le 23 juin 2021.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un (ou plusieurs) conseiller(s) qui serai(en)t intéressé à l'affaire débattue doi(ven)t se retirer de la séance, soit, à tout le moins, se montrer très réservé(s) lors du débat afin de ne pas influencer le conseil, et, de toute façon, ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au dossier.

##### **b) recrutement agent technique polyvalent**

Le Maire informe que suite à l'annonce de recrutement début avril, il a reçu environ 10 CV. Il est actuellement en lien avec la Mission Locale de Flers pour le dispositif d'embauche pour les jeunes : le PEC (Parcours Emploi Compétence).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la création du poste d'agent technique polyvalent entre 20 et 35H/semaine en CDD sur 2 ans maxi.
- autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier

##### **c) dossiers en cours**

Le Maire informe des divers dossiers :

- Devis Baticlos pour la porte de l'atelier communal : 5 625.74€ HT pour une porte 35\*40, isolée 40mm ou 5 083.33€ HT pour une porte 37\*44 (différence de mécanisme)

Le Conseil Municipal accepte le devis de 5 625.74€ HT.

- Adhésion CNAS (Comité National d'Action Sociale) pour les avantages pour le personnel type chèques vacances, chèque emploi service (CESU), etc...

Demande de résilier 3 retraités (coût 138€/an par salarié) : E.LEBOUCHER, T.PELLOUIN, G.TOUTAIN et le personnel ayant quitté la structure : Sophie FERT. Les avantages seront réservés aux actifs.

- Ages et Vie Habitat. En cours : signature chez le notaire pour le terrain.
- Un jeune couple de kiné devrait arriver au 2ème semestre 2022 et s'installer au Pôle Santé.

Stéphanie PICK évoque 2 sujets :

- La signalétique « cabinet médical »
- La vitesse excessive en centre bourg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.



Exposition Nicolas

HENRY

**L'EQUIPE MUNICIPALE**

**VOUS SOUHAITE**

**DE**

**BONNES VACANCES**

